

Le ministère des Affaires extérieures recommande aux sociétés canadiennes qui envisagent de contacter une société de consulter d'abord le délégué commercial le plus rapproché de cette société afin d'obtenir des conseils, de l'aide et d'autres renseignements. La liste des contacts du gouvernement canadien au Canada et aux États-Unis figure à l'annexe 9.